



Décision n° 368/2022
SC

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Messieurs HOFMANN Carl et NAUD Eric sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/07/2022 au 31/10/2022,
- Monsieur LAGARDE Jonathan sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/07/2022 au 31/10/2022,
- Monsieur NADREAU Jean-Marc CDDI de 4 mois sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 04/07/2022 au 03/11/2022,
- Monsieur HURTAUD Jules sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois du 07/07/2022 au 06/11/2022,
- Monsieur BARRONIE Frédéric sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 08/07/2022 au 07/11/2022,
- Madame BROUSSE Léa sous la forme d'un contrat PEC/CAE en tant qu'animatrice à la Maison de la Forêt pour une durée de 6 mois soit du 19/07/2022 au 18/01/2023,
- Messieurs BRIVAL Rémy et NEMER Hamadi sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/08/2022 au 30/11/2022,
- Madame DJENIAH Dalila sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/08/2022 au 30/11/2022,

Fait à Jonzac,
Le

01 JUL. 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON